

système d'organes subsidiaires économiques et sociaux et de mettre au point, lorsque cela n'est pas encore fait, des horaires de travail à long terme spécifiant la priorité de chacun des différents projets. L'étude attentive de ces requêtes du Conseil économique et social par ses organes subsidiaires aidera considérablement à mettre en pratique les recommandations du Comité Ad Hoc.

Nous nous intéressons tout particulièrement à la mise en pratique de la recommandation demandant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de revoir de temps à autre les systèmes d'administration et de gestion des institutions spécialisées. Nous nous attendons d'autre part à ce que le rapport du CCQAB sur le système d'administration et de gestion de l'UNESCO soit étudié par ce Comité.

Selon le paragraphe 9 du dernier rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité Ad Hoc (A/6803), les différents organismes des Nations Unies doivent se réunir plus tard cette année afin d'uniformiser davantage la nomenclature de leurs documents budgétaires et de leurs règles et règlements financiers. Cet effort pour appliquer les règlements du Comité des Quatorze Ad Hoc au paragraphe 59 de son deuxième rapport doit être loué.

Ma délégation désire aussi féliciter le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat du grand nombre de modifications utiles apportées à la présentation de leurs prévisions budgétaires pour 1968; le Secrétaire général a déclaré qu'il s'agit là de la première étape systématique à franchir vers une étude complète des possibilités d'uniformiser la présentation des budgets recommandée par le Comité Ad Hoc d'experts. Nous sommes heureux de cette nouvelle répartition des dépenses du Secrétariat (Section 3 du Budget) entre ses différentes unités administratives. Les autorités canadiennes considèrent cette nouvelle forme de présentation comme plus utile et encourage le Secrétaire général à l'appliquer aux autres sections du budget dans ses estimations de 1969. Ma délégation estime que de telles modifications à la présentation du budget constituent un important pas vers la présentation d'un budget détaillé selon les programmes d'activité suggéré par le Comité Ad Hoc des Quatorze. Si on continue en même temps à présenter un budget détaillé selon les affectations des crédits, on aura un contrôle central efficace sur le budget. On est certes encore loin d'un système intégré de présentation d'un budget détaillé selon les programmes d'activité et d'une planification à long terme, mais les modifications déjà apportées à la présentation du budget constituent le premier échelon à gravir pour fournir des renseignements budgétaires permettant au Secrétaire général de proposer des programmes à long terme réalisables et aux états membres de juger de l'opportunité et des chances de réussite du programme proposé.

Nous avons reçu avec plaisir en avril le rapport sur l'exécution du budget de 1966 (Document A/6666) préparé par le Secrétaire général à la suggestion du Comité Ad Hoc d'experts (paragraphe 34 du